

Le nouveau portail ACPR arrive bientôt !



The screenshot shows the ACPR portal interface. At the top, there is a header with the ACPR logo and the text 'PORTAIL ACPR'. Below the header is a navigation bar with menu items: ACCUEIL, SUIVI DES DEMANDES, CRÉATION DEMANDE, ACCRÉDITATION UTILISATEUR, MON PROFIL, and CAMPAGNE ANNUELLE. The main content area is titled 'NOTIFICATIONS' and features four colored boxes: '2 Demandes reçues attribuées' (blue), '0 Envois complémentaires' (green), '0 Messages reçus' (red), and '11 Demandes envoyées attribuées' (olive). Below this is a section titled 'Demandes reçues qui m'ont été attribuées' with a search bar. A table lists two requests:

Numéro de demande	Dénomination de l'établissement	Type de demande	Émetteur	Libellé de la demande	Statut de la demande	Date de la notification	Date limite de réponse	Sélection
SOL-24-063292	Établissement TEST	Assujettissement S1/	ACPR	TEST	En attente de réponse éta	13 juin 2024, 16:28:04		<input type="checkbox"/>
CSP-24-063291	Établissement TEST	Demande de mesure	ACPR	TEST	En attente de réponse éta	13 juin 2024, 16:24:17		<input type="checkbox"/>

At the bottom of the table are buttons for 'TOUT SÉLECTIONNER' and 'PRIS EN COMPTE'. The footer contains copyright information and links to 'Mentions légales', 'Conditions générales d'utilisation', 'Plan du site', 'Accessibilité', 'Protection des données personnelles', 'Guide utilisateur', and 'ACPR'.

Un nouveau portail d'échanges entre l'ACPR et les établissements qu'elle supervise sera déployé en fin d'année.

Un point d'entrée unique avec l'ACPR

Ce nouveau portail ACPR constituera le point d'entrée unique entre les établissements supervisés et les services de l'ACPR. Cette plateforme permettra de gérer l'ensemble des demandes et échanges dans le cadre du contrôle permanent ou des demandes d'autorisations. Les échanges dispersés par e-mails seront désormais centralisés au sein d'une même application : le portail ACPR.

Le nouveau portail ACPR simplifie la relation

Le nouveau portail est conçu afin de faciliter l'orientation des différents envois vers le bon interlocuteur, dans un format dématérialisé, immédiat et sécurisé. Il vise à faciliter le traitement des dossiers et fluidifier les échanges avec les services de l'ACPR.

Un accompagnement pour la prise en main du portail

Nos interlocuteurs au sein des établissements supervisés seront accompagnés pour prendre en main le nouveau portail à l'aide d'une documentation utilisateurs, disponible prochainement sur le site Internet de l'ACPR dans les différentes rubriques concernées : **Autoriser / Contrôler / LCB-FT**.

Vous bénéficiez également d'une équipe support dédiée joignable à l'adresse : 2718-PORTAIL-ACPR-SUPPORT-UT@acpr.banque-france.fr

Désignation du référent

Le portail est accessible via différents profils qui pourront créer des demandes et nouveaux échanges, dont le profil « Référent », qui aura la charge de créer les autres comptes utilisateurs de son établissement.

Pour chaque entreprise soumise au contrôle de l'ACPR, les dirigeants devront désigner un référent.